

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

* * * * *

Le deux juin 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.

Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVAUT Claude, ROCHETEAU Emmanuel, HIBON Alain, Mmes. LARGEAS Hélène, BALLON Alina, MM. BOUTET Didier, CRUBILLÉ François, DELATTRE Alexandre.

Absents excusés : M. DROUET Michel, Mmes. SECHERET Aurélie, GÉRARD Valérie, EVRARD Delphine.

Secrétaire de séance : Mme. LARGEAS Hélène.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Pour faire face à l'accroissement des tâches du service technique, la création d'un poste d'adjoint technique territorial à mi-temps (17.30h) pour les périodes d'octobre à mars est demandé. De plus un poste occupé à plein temps est nécessaire pour les périodes d'avril à septembre, ce poste est déjà existant et vacant dans le tableau des effectifs. Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 17h30min pour contrat à compter du 1^{er} octobre 2022, autorise l'autorité territoriale à faire la déclaration de vacance du poste et s'est engagé à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi (l'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade).

En l'absence de candidature statutaire adéquate, le poste pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un CDD sur le fondement du Code Général de la Fonction Publique.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable

du Comité Technique (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Monsieur le Maire expose le tableau des effectifs en date du 10 décembre 2020 :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DURÉE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1 POSTE A 35H	POSTE CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 09 MARS 2017
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1 POSTE A 35H	POSTE CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 14 NOVEMBRE 2018
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	1 POSTE A 7H 2 POSTES A 35H	DONT 1 POSTE CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2016
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	2 POSTES A 35H	POSTES CRÉÉS PAR DÉLIBÉRATION DU 10 SEPTEMBRE 2020 « VACANTS » EN ATTENTE DE NOMINATION SUITE A EXAMENS

- Le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est vacant depuis le 23 mai 2021 suite à avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de l'agent en place. Suite à l'avis favorable du comité technique du CDG79 ce poste est supprimé des effectifs.
- Les 2 postes d'adjoint technique territoriaux à 35h sont vacants depuis le 4 février 2021 suite à avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe des agents en place à l'issue de l'obtention de leur examen. Suite à l'avis favorable du comité technique du CDG79 un des deux postes est supprimé des effectifs, en effet la suppression avait été demandée sur les 2 postes mais étant donné la prévision d'un besoin d'un plein temps sur les périodes d'avril à septembre la commune conserve un poste d'adjoint technique territorial à 35H.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le nouveau tableau des effectifs ci-dessous :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DURÉE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2 POSTES A 35H	1 POSTE CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 09 MARS 2017 1 POSTE CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 04 MARS 2021
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1 POSTE A 17.50H 1 POSTE A 7H 1 POSTE A 35 H	POSTE CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 02 JUIN 2022 POUR EFFET A COMPTER DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2022 VACANT VACANT
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	2 POSTES A 35H	POSTES CRÉÉS PAR DÉLIBÉRATION DU 10 SEPTEMBRE 2020

AVENANT DE PROROGATION SERVICE COMMUN GPS (Gestion des Personnels Scolaires)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Haut Val de Sèvre n°2014-13-11 en date du 17 décembre 2014 portant création du service commun « Personnel scolaire »,

Vu la délibération du Conseil municipal de François n° 2014-71 en date du 11 décembre 2014 portant adhésion au service commun « Personnel scolaire »,

Vu la convention conclue entre la commune de François et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre,

Par délibération n°2014-13-11 en date du 17 décembre 2014, le Conseil communautaire du Haut Val de Sèvre a décidé la création d'un service commun « Gestion des personnels scolaires » (G.P.S.) dont les missions étaient les suivantes :

- Assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants,
- Entretien des locaux scolaires,

- Restauration scolaire.

Par la suite, ces missions ont été étendues et ont inclus :

- Garderie périscolaire,
- Temps d'Activités Périscolaires (TAPS),
- Transport scolaire.

La convention conclue entre la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et la commune de François avait pour terme le 31 décembre 2021.

Un travail a été engagé afin de pouvoir proposer une nouvelle génération de convention d'adhésion au service commune. Afin de prendre le temps de réfléchir sur les adaptations à apporter aux conventions initiales dans le cadre d'une démarche partenariale associant les communes et la communauté de commune, il paraît opportun de proroger les conventions actuelles jusqu'au 30 juin 2022.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de :

- **DE CONCLURE avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvre un avenant tel qu'annexé à la présente,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Nous avons reçu plusieurs demandes de subventions de fonctionnement 2022 de la part de :

- L'association française des scléroses en plaques.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.

- L'association AFPE (Association Francienne des Parents d'Élèves) pour un montant de 900 € pour la fête de l'école et les sorties scolaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 900.00 € à l'association AFPE.

- Accueil et solidarité pour le programme PRADHA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) collecte et distribution alimentaire, collecte et distribution de vêtements, ateliers d'apprentissage du français, activités sportives et culturelles, ateliers de jardinage, ateliers de réparations de vélos, ateliers tricot solidaire, accompagnement des réfugiés titulaires d'un titre de séjour vers l'autonomie

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 40.00 € à l'association Accueil et solidarité.

- Service habitat logement du Département, au service des habitants qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges d'énergie, d'eau, de téléphonie et d'internet, du dépôt de garantie, d'un premier loyer et de l'assurance habitation mais aussi d'un impayé de loyers. Il permet d'éviter les coupures d'eau et d'énergie ainsi que les expulsions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.

- Fondation de France pour la recherche contre les maladies (maladies cardiovasculaires, cancer, parkinson).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.

- L'animation Francienne pour l'organisation du 14 juillet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association Accueil et solidarité.

Les crédits seront pris sur le compte 6574PROV « provisions pour subventions ».

TARIFS SCOLAIRES CANTINE/GARDERIE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il envisage l'augmentation des tarifs périscolaires pour la rentrée 2022-2023. Il cite les tarifs actuels pour information :

(En 2021 décision d'augmentation de 0.05 € mais pas garderie, en 2020 décision d'augmentation de 0.05 €, en 2019 idem sauf repas adulte augmentation de 0.10 €, en 2018 pas d'augmentation).

Compte tenu de la hausse des prix des aliments et des énergies, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter le tarif des divers repas de 0.15 € et d'augmenter le tarif de garderie de 0.10 €, pour la rentrée scolaire 2022-2023 les tarifs votés sont donc :

1. Cantine scolaire

Repas enfant : 2.90 € le repas

Repas enfant exceptionnel : 4.05 €

Repas adulte : 5.35 €

Repas adulte subventionné : 4.10 €

2. Garderie

Tarif : 1.65 € la vacation

AVENANT OP 333 SECURITE ET PLUVIAL RD 142

Des modifications de travaux ont été décidées sur cette opération, nous sommes dans l'attente du montant de l'avenant à chiffré par le cabinet d'étude SITEA CONSEIL.

DEVIS ECLAIRAGE ACCES ET PARKING MAIRIE ET RELAIS AIT

Pour information aux conseillers municipaux, les devis suivants ont été signés par Monsieur le Maire en vertu des délégations accordées dans la délibération N° 2020-14 du 26 mai 2020 :

- Remplacement Relais AIT par Horloges Astro sur l'ensemble de la commune (devis N° 2145064DS) : Séolis : 3 138.23 € HT soit 3 765.88 € TTC.
- Accès et parking Mairie, implantation éclairage en mâts autonomes (devis N° 2145485DS) : Séolis : 13 897.88 € HT soit 16 677.46 € TTC.

SUSPENSION ECLAIRAGE COMMUNAL

Compte tenu de la conjoncture actuelle il s'avère nécessaire de faire des économies sur les consommations d'énergies renouvelables.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide, pour la période d'été, de ne plus éclairer les rues communales à l'exception de la rue des Écoles qui en raison de sa fréquentation due aux locations des salles restera éclairée de 23h00 à 6h00.

ACCOMPAGNEMENT ID79 OPERATION 343 SÉCURITÉ ROUTE DE CHARMOUSSE

L'Ingénierie Départementale 79 nous a élaboré une étude d'aide à la décision pour l'aménagement de la route de Charmousse. ID79 propose de nous accompagner pour affiner le programme de travaux et les coûts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide, pour un montant de 1 500.00 €, de retenir ID79 pour son accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre, pour la

rédaction des pièces du marché de consultation et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents s'y référant.

PRÉPARATION 14 JUILLET

Après 2 années d'interruption, la municipalité envisage de réorganiser les festivités du traditionnel repas champêtre. Nous n'aurons pas l'habituelle tourtière mais un jambon de cochon accompagné de mojettes. La publicité et l'organisation de cette belle journée est à prévoir....

PERMANENCES ELECTIONS LÉGISLATIVES

Voir mise à jour sur le Drive.

PLANNING PERMANENCES DECHETS VERTS

Voir mise à jour sur le Drive.

- Planning des permanences d'ouverture et de fermeture de la zone de stockage des déchets verts (3^{ème} trimestre 2022),
HEURE D'HIVER DE NOVEMBRE A MARS : OUVERTURE 9H / FERMETURE 17H
HEURE D'ÉTÉ DE AVRIL A OCTOBRE : OUVERTURE 9H / FERMETURE 18H

COMPTE- RENDU DES DIVERSES REUNIONS

- Retour étude ID 79 pour l'enfouissement des réseaux et la sécurisation de la route de Charmousse.
- Commission intercommunale de communication : sortie du magazine N°16.
- Pédibus : Une enquête a été faite auprès des parents d'élèves nous avons en retour 16 réponses positives mais pas encore d'accompagnateurs bénévoles. Une prochaine réunion se tiendra mercredi 8 juin à 20h.
- Commission intercommunale des finances : 59 emprunts pour un montant de 26 millions d'euros sont en cours au sein de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, les dernières échéances sont prévues jusqu'en 2048, révision budget 2022 demande crédits supplémentaires à hauteur de 500 000 €.
- Une demande d'acceptation de devis pour une activité voile sur 3 jours à la Touche Poupard pour un montant de 840.00 € a été faite auprès de la mairie (le transport aller/retour sur 3 jours sera à prévoir en supplément), pour palier à cette dépense imprévue le budget attribué pour les jeux de la cour d'école sera réduit du même montant.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune va être en charge de l'entretien de la voirie et la garantie de la continuité de l'itinéraire de la Véloroute nationale V94.
- Remerciements versement subventions secours catholique, banque alimentaire des Deux-Sèvres et un hôpital pour les enfants.
- La commune a obtenu la chartre d'entretien « + nature » : plus de nature, plus de biodiversité, plus de respect de l'environnement.
- La commune va adopter 2 daims auprès de la mairie de Chauray, un enclos est en construction par les agents techniques communaux terrain de l'ilôt.
- Sur radio D4B : interview sur l'opération francienne « 1 arbre 1 enfant », elle sera mise en ligne sur le site de la communauté de communes haut Val de Sèvre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 23h00.